

**Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement:
«L'aménagement du triangle de Villereuse avant la fin du troisième millénaire».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 8 novembre 2005, dans le rapport M-470 A)

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réaliser un aménagement global prévoyant la piétonisation du périmètre en réservant l'accès à celui-ci aux seuls ayants droit autorisés.